
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

13 JUILLET 2017

PROJET DE DÉCRET

RELATIF AU PRIX D'HÉBERGEMENT ET AU FINANCEMENT DE CERTAINS
APPAREILLAGES DES SERVICES MÉDICO-TECHNIQUES LOURDS EN HÔPITAL
UNIVERSITAIRE(1)

AMENDEMENT(S)
DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

(1) Voir Doc. n°495 (2016-2017) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Fabian Culot, M. Alain Destexhe et Mme Patricia Potigny	3
---	--	---

1 Amendement n°1 déposé par M. Fabian Culot, M. Alain Destexhe et Mme Patricia Potigny

Un article 18 bis est inséré :

Article 18 bis

Les flux financiers générés par ou en vertu du présent décret font l'objet d'un monitoring financier constant. Le Gouvernement habilite l'Admi-

nistration ou l'organisme le plus adéquat pour ce faire.

Justification

Il est essentiel d'assurer la maîtrise budgétaire du nouveau mécanisme : les pourcentages d'intervention prévus dans le projet de décret, la valeur du juste prix, l'entrée progressive des hôpitaux dans le plan de construction. Ces décisions ont en effet un impact budgétaire très grand pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.